

ministre (M. Trudeau) annonçait officiellement à la Chambre le 8 octobre 1971 sa politique de multiculturalisme. Ce fut une date historique dont on se rappellera comme l'événement le plus important de l'histoire contemporaine du Canada.

On n'oubliera pas non plus notre ancien premier ministre Lester B. Pearson, qui sut aborder avec intelligence et humanité les problèmes du peuple canadien. Les lois qu'il fit voter relativement à l'assurance médicale, le Régime de pensions du Canada, le Régime d'assistance publique du Canada et d'autres lois progressistes et réformatrices sont pour nous autant d'objets de reconnaissance à son égard.

Grâce à M. Pearson, le Canada honore également ses hommes et ses femmes auteurs d'exploits exceptionnels. L'ordre du Canada fut créé pour le 100^e anniversaire du Canada et sera toujours associé à M. Pearson qui a personnellement présidé à sa création, et a donné à notre pays son propre système de reconnaissance du mérite, de l'exploit et du courage. C'est un souvenir que l'on associe bien à son grand patriotisme et à ses grandes qualités d'homme d'État. Au nombre de ses réalisations, on compte notre drapeau national qui occupe la place d'honneur à votre droite, monsieur l'Orateur. C'est avec satisfaction que le peuple canadien apprit qu'à partir du 1^{er} juillet 1972 l'Ordre devait être élargi et qu'en même temps un nouvel Ordre de mérite militaire permettrait de reconnaître les exploits exceptionnels des membres des Forces armées.

Les gouvernements libéraux, présents et passés, ont exprimé leur reconnaissance à d'autres Canadiens exceptionnels de divers groupes ethno-culturels. Ceux-ci furent en effet nommés au cabinet, au Sénat, à des postes diplomatiques dans le monde entier, aux cours de justice, et dans les organismes fédéraux et les organes consultatifs. Je me souviens par exemple de Canadiens qui ont ainsi été honorés par les gouvernements libéraux comme ce célèbre Canadien ukrainien qu'était le sénateur Wall de Winnipeg, ce Canadien libanais, le sénateur Basha de Terre-Neuve, notre sénateur Canadien juif, David Croll, ou encore l'honorable Stephen Worabetz, ce médecin canadien ukrainien qui fut nommé Lieutenant gouverneur de la Saskatchewan, Son Honneur John Decore, juge principal du district du nord de l'Alberta, et également les honorables Michael Starr et Peter Taraska, enfin récemment, le 15 mai dernier, M^{me} Isa Scotti, nommée juge aux Tribunaux de la citoyenneté canadienne. Le ministre des Postes (M. Ouellet) envisage également de commémorer les Canadiens célèbres et nos groupes ethno-culturels au moyen d'une série spéciale de timbres commémoratifs.

De plus ce furent des gouvernements libéraux, toujours guidés par la compassion et des considérations humanitaires, qui ouvrirent les portes du Canada aux réfugiés venant de camps de personnes déplacées, à des milliers d'anciens soldats, aux réfugiés de Hongrie, de Tchécoslovaquie, du Tibet, de l'Uganda et à d'autres immigrants. Le bilan de nos gouvernements est tout à fait exceptionnel en ce qui concerne l'aide fournie à ces réfugiés pour s'établir au Canada. De nombreux immigrants ont été aidés au moyen de cours de langue payés et de cours de recyclage ou de perfectionnement, facilitant ainsi leur insertion dans le courant de la vie canadienne.

Le Canada a également aidé ses ressortissants qui cherchent à réunir leurs familles en signant la charte des Nations Unies sur les droits de l'homme et en insistant, au cours de conversations préliminaires sur la sécurité européenne, pour que les pays prennent des mesures portant sur la réunification des familles, la liberté de voyager, et les échanges d'information.

Multiculturalisme

Mais la contribution la plus récente et la plus importante dans le domaine de la reconnaissance par le gouvernement fédéral de la contribution des Canadiens de toutes origines ethniques et culturelles a été le 8 novembre 1971, date historique, où le premier ministre a annoncé officiellement la politique officielle de son gouvernement sur le multiculturalisme. J'aimerais citer quelques remarques qu'il a faites à cette occasion:

Bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préférence. Il n'y a pas un citoyen, pas un groupe de citoyens qui soit autre que Canadien, et tous doivent être traités équitablement.

Il a ajouté:

Le multiculturalisme dans un cadre bilingue apparaît au gouvernement comme le meilleur moyen de préserver la liberté individuelle des Canadiens.

La déclaration du premier ministre est importante en ce qu'elle expose clairement la position du gouvernement dans cette sphère sensible et que ce faisant, elle balaye contraintes et sanctions, en particulier les contraintes et sanctions officielles ou quasi officielles, qui empêchent la participation totale de tous les groupes de la société canadienne. De plus, cette déclaration est une nette reconnaissance de la réalité, c'est-à-dire du fait que le multiculturalisme a toujours existé au Canada, depuis la diversité des indigènes, jusqu'à l'arrivée des explorateurs de différents pays et le renforcement dû aux vagues d'immigrants venant de tous les coins du monde. Notre gouvernement reconnaît, respecte et encourage cette diversité culturelle en tant que trait distinctif de l'identité canadienne.

Un aspect de cette reconnaissance est que tout en ayant deux langues officielles—la Loi sur les langues officielles garantit que les Canadiens peuvent s'adresser à leur gouvernement dans l'une ou l'autre des langues officielles et elle garantit le droit des usagers des autres langues—le Canada n'a pas, je répète, n'a pas une ou plusieurs cultures officielles. Une politique de multiculturalisme a une portée virtuellement illimitée et permet à tous les courants de pensée, de valeurs et de croyances d'apporter leur contribution à notre identité de Canadiens. La culture ne doit pas recevoir la sanction officielle, car pour avoir un sens, elle doit être libre de croître et de se modifier à mesure que les valeurs et les croyances des Canadiens se modifient. Le rôle du gouvernement est d'éliminer les barrières empêchant le développement culturel et, lorsque cela est nécessaire, d'encourager l'expression des diverses cultures de notre pays.

De plus, cet encouragement doit être le résultat d'une initiative des groupes eux-mêmes. S'il en était autrement, ce serait une folie. Le gouvernement ne peut et ne doit pas créer une société multiculturelle par décret, car en faisant un pareil essai, il créerait une chose artificielle. Les Canadiens doivent apporter leur contribution à notre identité culturelle de Canadiens. Ce que nous devons assurer, en tant que gouvernement, c'est que tout le monde peut totalement et également participer au développement de notre façon de vivre. Ce désir de notre part que tous les Canadiens participent au développement de notre identité culturelle est pour nous une préoccupation de premier plan, qui nous sert de guide. Nous sommes donc tous conscients de la nécessité de faire bien comprendre aux groupes majoritaires du Canada la valeur d'une société multiculturelle.